



RÉGION ACADÉMIQUE  
HAUTS-DE-FRANCE

MINISTÈRE  
DE L'ÉDUCATION NATIONALE,  
DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR  
ET DE LA RECHERCHE



## BTS TRAVAUX PUBLICS – Session 2017

### Candidats individuels des académies de Lille et d'Amiens

#### Epreuve E4.2 – Etudes de prix, de méthode et d'exécution

L'épreuve prend la forme d'une soutenance orale de 45 minutes.

Elle a pour support un dossier relatif à une étude technique du secteur des travaux publics élaboré par le candidat **en centre d'épreuve du 19 mai à 8 h 00 au 02 juin 2017** (se référer au lieu précisé sur la convocation).

Le dossier personnel est remis à l'équipe pédagogique **le 02 juin 2017 à 16 h 00 au plus tard**.

#### Epreuve E5 – Préparation de Chantier

L'épreuve prend la forme d'une soutenance orale de 50 minutes.

Elle a pour support un dossier relatif à une étude de préparation de chantier travaux publics élaboré par le candidat à partir d'un dossier technique.

**Le dossier technique est à retirer au centre d'épreuve le 12 juin 2017 à 8 h 00 et à remettre au centre d'épreuve le 23 juin 2017 à 16 h 00 au plus tard** (se référer au lieu précisé sur la convocation).

En cas d'envoi postal, il est recommandé de procéder à un envoi recommandé avec accusé de réception. Il est conseillé de se munir d'un double du dossier le jour des épreuves.

#### Rappel :

Les dossiers supports des épreuves E4.2 et E5 doivent répondre aux exigences de conformité fixées par la réglementation. La non conformité peut être prononcée dans les cas suivants :

- absence de dépôt ;
- dépôt au delà de la date fixée.

**Si la non conformité est constatée, la mention "non valide" est portée à l'épreuve et dans ce cas, le diplôme ne peut être délivré. Le candidat est déclaré éliminé.**

Tous les candidats individuels recevront à leur domicile une convocation aux épreuves.

Cette convocation est envoyée au plus tard 15 jours avant la première épreuve.

En cas de changement d'adresse vous devez impérativement vous signaler au rectorat de Lille (DEC 22).

Rappel important :

**Les téléphones portables et appareils permettant l'écoute de fichiers audio doivent être impérativement éteints.**

**Ils sont soit rangés dans le sac du candidat, soit remis aux surveillants de salle.**

**L'utilisation de téléphones portables et, plus largement, de tout appareil permettant des échanges ou la consultation d'informations est interdite et est susceptible de poursuites par l'autorité académique pour tentative de fraude.**

Pour toute question relative à ce BTS, contactez nous :

Rectorat

Département des examens et concours (DEC 22)

Nadine Vercuyse / Gestionnaire du BTS Travaux Publics

03 28 37 16 26 // nadine.vercuyse@ac-lille.fr

Cité académique Guy Debeyre

20 rue Saint Jacques 59000 Lille